

58 (IV). Co-ordination Committee

Action of 1 March 1947

The Economic and Social Council,

Takes note of the report of the Secretary-General to the Economic and Social Council on the Co-ordination Committee (document E/287).

59 (IV). Application of Austria, Italy, Switzerland, and Hungary for membership of UNESCO

Decisions of 24 March 1947

The Economic and Social Council,

Having considered the applications regarding the admission of Austria, Italy, and Switzerland to the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, transmitted by that organization to the Council in accordance with article 2 of the agreement between the United Nations and the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization,

Decides to inform the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization that it has no objection to the admission of Austria, Italy, and Switzerland to the organization; and

Decides to consider at the next session of the Council the application¹ regarding the admission of Hungary to the organization.

60 (IV). Report of the Secretary-General on the Preparatory Commission of the FAO on World Food Proposals²

Action of 8 March 1947

The Economic and Social Council,

Takes note of the report³ of the Secretary-General on the Food and Agriculture Organization Preparatory Commission on World Food Proposals, prepared in pursuance of the resolution of the Economic and Social Council of 3 October 1946.

¹ This application was transmitted to the Council by UNESCO in a letter dated 3 March, i.e. after the Council had adopted its agenda for the fourth session.

² See resolution 30 (IV) on commodity arrangements.

³ See document E/268.

58 (IV). Comité de coordination

Mesure prise le 1er mars 1947

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social sur le Comité de coordination (document E/287).

59 (IV). Demandes d'admission de l'Autriche, de l'Italie, de la Suisse et de la Hongrie comme membres de l'UNESCO

Décisions du 24 mars 1947

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné les demandes d'admission de l'Autriche, de l'Italie et de la Suisse comme membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture que cette Organisation a transmises au Conseil économique et social en application de l'article 2 de l'accord conclu entre les Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,

Décide de porter à la connaissance de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture qu'elle ne soulève aucune objection contre l'admission de l'Autriche, de l'Italie et de la Suisse comme membres de l'organisation; et

Décide d'examiner, lors de sa prochaine session, la demande d'admission¹ de la Hongrie comme membre de l'organisation.

60 (IV). Rapport du Secrétaire général sur la Commission préparatoire de l'OAA chargée d'étudier les propositions relatives à l'alimentation mondiale²

Mesure prise le 8 mars 1947

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport³ que le Secrétaire général, conformément à la résolution du Conseil économique et social du 3 octobre 1946, a préparé sur la Commission préparatoire chargée par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture d'étudier les propositions relatives à l'alimentation mondiale.

¹ L'UNESCO a transmis cette demande au Conseil dans une lettre du 3 mars, date à laquelle le Conseil avait déjà adopté l'ordre du jour de sa quatrième session.

² Voir la résolution 30 (IV) sur les ententes relatives aux produits de base.

³ Voir le document E/268.